

La COVID-19 et son impact sur le budget de l'Etat

COVID-19 and its impact on the state budget

BENNIS Laila

Enseignante chercheuse

Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Kenitra

Université Ibn Tofail - Maroc

Laboratoire de Recherche en Sciences de Gestion des Organisations

Lailabennis30@gmail.com

AMAHZOUNE Ghizlane

Doctorante

Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Kenitra

Université Ibn Tofail - Maroc

Laboratoire de Recherche en Sciences de Gestion des Organisations

amahzoune.ghizlane@gmail.com

Date de soumission : 13/02/2021

Date d'acceptation : 27/03/2021

Pour citer cet article :

BENNIS L. & AMAHZOUNE G. (2021) « La covid-19 et son impact sur le budget de l'état », Revue Française d'Economie et de Gestion «Volume 2 : Numéro 4» pp : 178- 191.

Author(s) agree that this article remain permanently open access under the terms of the Creative Commons

Attribution License 4.0 International License



Résumé

Le monde a subi un changement remarquable dû à la pandémie du Covid-19, de lourdes pertes en vies humaines à la suite de la pandémie, d'une part, d'autre part, l'économie a été impactée, à cause de la mondialisation. De lourdes conséquences sont attendues de cette pandémie, notamment sur le plan économique, où l'Etat marocaine, comme le reste du monde, a constaté une diminution des recettes, en termes de produits importés, à côté des secteurs qui ont rencontré des problèmes d'approvisionnement, qui est une conséquence de l'arrêt de l'activité économique et la fermeture des frontières, pour lutter contre la propagation de la pandémie. Cette diminution a laissé une trace sur les dépenses de l'Etat. Pour faire face à ces effets socio-économiques, sa Majesté le Roi Mohamed VI a donné ses hautes instructions pour la création du Fonds Spécial pour Covid-19. D'où la mise en place d'un comité de vigilance économique, afin d'anticiper les répercussions économiques de cette crise du Covid-19, d'une part, d'autre part, proposer les mesures qui s'imposent. D'où le choix de ce sujet afin de comprendre l'impact de la Covid-19 sur le budget de l'Etat, à savoir les recettes et les dépenses publiques.

Mots clés

« Covid-19 »; « budget »; « recettes publiques »; « dépenses publiques »; « endettement ».

Abstract

The world has undergone a remarkable change due to the Covid-19 pandemic, heavy loss of life as a result of the pandemic, on the one hand, on the other hand, the economy has been impacted, due to globalization. Heavy consequences are expected from this pandemic, especially in the economic field, where the Moroccan state, like the rest of the world, has seen a decline in revenues, in terms of imported products, alongside sectors that have encountered supply problems, which is a consequence of the halt in economic activity and the closure of borders, to fight against the spread of the pandemic. This decrease has left a mark on state spending. To cope with these socio-economic effects, His Majesty King Mohamed VI gave his high instructions for the creation of the Special Fund for Covid-19. Hence the setting up of an economic vigilance committee to anticipate the economic repercussions of this crisis of Covid-19, on the one hand, and on the other hand, to propose the necessary measures. Hence the choice of this topic in order to understand the impact of the Covid-19 on the state budget, public revenues and expenditures.

Keywords

« Covid-19 »; « budget »; « public revenue »; « public expenditure »; « debt ».

Introduction

La pandémie du Covid-19 a causé des coûts humains très élevés et croissants dans le monde entier. Les mesures de protection nécessaires affectent gravement l'activité économique. Dans sa publication « Les perspectives de l'économie mondiale », le Fonds Monétaire International (6 Avril 2020) déclare que du fait de la pandémie, l'économie mondiale devrait se contracter fortement de -3% en 2020, bien pire que lors de la crise financière de 2008.

L'ampleur de cette crise mondiale, a eu, sur le Maroc, un impact multidimensionnel à la fois sanitaire, économique et social. Sur le plan des finances publiques, la situation des charges et des recettes enregistrent en premier semestre 2020 un solde déficitaire à hauteur de 8,8MM.DH.

Les recettes fiscales enregistrent une baisse du fait de l'arrêt total ou partiel de l'activité économique au niveau de plusieurs secteurs. Pour faire face à cette crise, le Maroc a lancé plusieurs opérations de soutien des entreprises. Il a reporté le paiement de tous les impôts sociaux et les remboursements des échéances de crédit bancaire, et sans le paiement d'honoraires ni de pénalités. En outre, il a autorisé les entreprises dont le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 est inférieur à 20 M.DH de bénéficier d'un report du dépôt des déclarations fiscales. Au niveau du commerce extérieur, les exportations de marchandises ont chuté de -20MM.DH à cause de l'impact de la crise sanitaire Covid-19 d'après l'Office de Change.

En plus, le Maroc a opté pour la création d'un Fonds spécial de gestion de la pandémie Covid-19 qui a enregistré des recettes de l'ordre de 32,2 MM.DH. Mais, le besoin de financement du Trésor s'aggrave, ce qui a obligé l'Etat à faire recours à la dette intérieure et à la dette extérieure.

Selon la Banque centrale marocaine, « les dépenses ordinaires se sont alourdies de 14,6% à 70,1 MM.DH, sous l'effet notamment des hausses de 12,2% de la masse salariale, de 22,7% des dépenses au titre des autres biens et services et de 17,6% des charges en intérêts de la dette. Le déficit ordinaire s'est établi ainsi à 242 M.DH, contre un excédent de 6,9 MM.DH une année auparavant. Pour leur part, les investissements ont régressé de 1,2% à 21 MM.DH, portant ainsi les dépenses globales à 91,1 MM.DH, en accroissement de 10,5% ».

L'augmentation de l'encours de la dette publique est accompagnée d'un alourdissement des charges de la dette extérieure publique, intérêts et commissions. Ces charges impactent négativement la croissance économique car elles handicapent directement l'investissement public et l'investissement privé.

Dans ce contexte, nous nous sommes intéressés dans cette recherche à mener une étude analytique, nous avons choisi de mener une étude analytique de la crise liée au Covid-19 et son impact sur l'économie marocaine en général et le budget de l'Etat en particulier, afin de répondre à la problématique suivante :

Quel est l'impact de la crise sanitaire actuelle sur le budget de l'Etat?

Pour y répondre nous allons commencer notre article par la présentation de l'économie marocaine avant et après la Covid-19, ensuite, on va exposer les implications économiques du Covid-19, enfin, on va présenter, l'impact de la crise sanitaire sur le budget de l'Etat.

1. L'économie marocaine avant et après l'apparition du COVID-19

1.1. L'économie marocaine avant la crise sanitaire

Avant Covid-19, l'économie marocaine est une économie de marché d'inspiration libérale. Où l'Etat joue néanmoins un rôle non négligeable dans l'émergence économique du pays avec sa stratégie d'industrialisation.

Le Maroc est considéré comme troisième producteur et premier exportateur mondial de phosphates, ce qui favorise une importante rentrée de devises pour le pays. Il détient les premières réserves mondiales avec 50 milliards de tonnes. Aussi, il est considéré une puissance agricole. Les grandes réformes et les grands chantiers entamés par le pays ont donné de bons résultats, notamment avec la hausse continue du PNB, et cela même durant les mauvaises saisons agricoles dues à des périodes de sécheresse.

Depuis l'indépendance, le Maroc s'est lancé dans d'importants investissements pour développer et doter le pays d'infrastructures industrielles de bases. Le secteur industriel représente près de 28 % du PIB. Longtemps dominé par les industries agro-alimentaires du textile et du cuir, le secteur industriel s'est diversifié rapidement grâce à l'essor des secteurs de la chimie et parachimie, du papier et des cartons, des équipements automobiles et le montage de véhicules, les services aux entreprises, l'informatique, l'électronique et l'industrie aéronautique.

Au cours des 10 dernières années, la croissance économique du côté de l'offre, elle se traduit par la production agricole liée principalement aux précipitations et une croissance non agricole modérée pour la production agricole, elle représente 13% du PIB marocain.

Concernant la croissance non agricole le taux s'est accrue de 2,9% en 2017 et 2018 jusqu'à 3,8% en 2019.

1.2. L'économie marocaine après la pandémie

La crise du Covid-19 laissera des traces dans le tissu économique et social national. Soumise à un choc brutal, l'économie nationale sera marquée par de profonds déséquilibres macroéconomiques. La complexité de la vie économique et sociale liée aux interdépendances internes et externes des initiatives rend la compréhension de l'environnement décisionnel plus difficile. Aussi, il est demandé à l'Etat de réglementer avec mesure et pertinence et être en veille à la stabilité et à la lisibilité des normes, en prenant en considération que l'instabilité des règles et des normes en matière fiscale ou de commerce extérieur, à titre d'exemple, peuvent être pénalisante pour la compétitivité des entreprises.

L'interaction des marchés dans le secteur réel des biens et services, comme dans le secteur financier, ne permet pas une tendance à l'autorégulation économique. Cela est d'autant plus vrai dans le cas d'une économie en développement où le marché en tant qu'institution n'est pas encore satisfait. Les lois des marchés créent des concentrations de richesse et de pouvoir économique que les politiques réglementaires doivent contenir.

Le fonctionnement des marchés suppose l'existence d'une puissance capable de garantir le respect de la concurrence et des règles du jeu sans lesquelles la fluidité, la transparence et la moralité du jeu de l'offre et de la demande ne sont pas assurées. En effet, il serait illusoire de voir le marché comme une forme de régulation naturelle dont les modes de fonctionnement sont essentiels. L'intervention publique est avant tout nécessaire pour réguler le fonctionnement des marchés.

Les pouvoirs publics doivent promouvoir la compétitivité des marchés en s'attaquant aux barrières à l'entrée qui se dressent devant les efforts des entreprises, en particulier aux PME d'accéder à la production de biens et de services dans des secteurs oligopolistiques où se manifestent des accords illicites et des abus de position dominante. Il ne faut pas oublier que ces situations ont généré des revenus indus et entravent la régénération du tissu productif. Un nouvel équilibre doit être établi entre l'État et l'économie de marché: il refléterait les conditions dans lesquelles le jeu concurrentiel se développerait.

Le choc du Covid-19 entraînera une contraction forte du PIB entre -3% et -6,5% en 2020, contre une augmentation prévue, avant la pandémie, de 3,6%¹.

1.3. Les mesures d'assistance financières prises par l'Etat marocain

Après avoir confirmé le premier cas au Maroc, le gouvernement, suivant les instructions royales, a donné la priorité à la santé et à la sécurité de ses citoyens. Cette approche s'est développée au fur et à mesure de l'évolution de la situation et a été immédiatement renforcée par la création d'un fonds spécial pour faire face à la crise pandémique selon les ordres royaux. Par conséquent, les catégories vulnérables touchées par cette pandémie ont été encouragées. Dans ce contexte, les familles défavorisées avec ou sans carte RAMED ont reçu une aide en fonction de la taille du ménage. Le rappel quotidien est de 800 dirhams pour les logements de deux personnes ou moins, de 1 000 dirhams pour les logements de trois à quatre personnes et de 1 200 dirhams pour les logements de plus de quatre personnes.

De même, les salariés rapportés à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), qui ont perdu leur emploi à la suite de la crise, ont perçu un taux prévu de 2 000 dirhams. Qu'il suffise de dire que la commission de suivi économique (CVE) a identifié tout le problème de la faiblesse pour mieux la combattre et aider l'économie. Dans le même temps, des mesures ont été prises pour mettre en œuvre la santé et la rétention générale, qu'il s'agisse de poursuivre l'apprentissage à distance, la formation professionnelle ou la continuité des grands services publics ou la fourniture continue et suffisante de biens aux marchés.

En effet, toutes les initiatives marocaines en cette période extraordinaire visent principalement les catégories vulnérables et les groupes et entreprises les plus touchés dans une perspective de solidarité. En outre, le bilan sanitaire actuel confirme l'importance des mesures proactives du Maroc pour contenir cette pandémie.

2. Les implications économiques du COVID-19

Le Maroc tente d'une part de freiner la propagation du virus sur son sol et d'autre part de sauver son économie, dont des pans entiers ont ralenti ou ont dû abandonner totalement. L'impact de la pandémie sur l'économie marocaine, personne ne sait quand elle prendra fin. Cependant, le 22 avril, le Haut-commissariat au Plan a présenté une étude sur les effets immédiats de la crise:

¹ <https://www.hcp.ma/>

- La croissance économique nationale serait amputée de 8,9 points, au deuxième trimestre 2020, par rapport à son évolution d'avant crise Covid-19, au lieu de -3,8 points prévu au 7 avril, cette baisse représenterait une perte globale potentielle d'environ 29,7 milliards de DH pour la première moitié de 2020, au lieu de 15 milliards de DH prévue au 7 avril ;
- Près de 142 000 entreprises, soit 57 % du tissu économique, ont arrêté définitivement ou temporairement leurs activités. Les TPE sont les plus touchées : elles représentent 72 % des entreprises en difficulté, tandis que 26 % sont des PME et seulement 2 % des grandes entreprises ;
- La croissance de la demande étrangère adressée au Maroc a été révisée à la baisse, pour atteindre -12,5% au deuxième trimestre 2020, au lieu de -6% prévu au 7 avril, suite au fléchissement attendu des importations des principaux partenaires commerciaux du Royaume ;
- L'aggravation du déficit s'explique principalement par l'augmentation des dépenses sociales et économiques liées à Covid-19 et la baisse des recettes fiscales, en particulier de l'impôt sur les sociétés, par conséquent, la dette de l'administration centrale pourrait culminer à 73% du PIB en 2020...etc.

2.1. La pression sur les équilibres macroéconomiques

Compte tenu des répercussions de la crise, la pérennité de grands secteurs de l'économie nationale est devenue difficile sans un soutien important et intense de l'Etat, ce qui explique les différentes mesures prises par les pouvoirs publics pour sauver, redémarrer puis relancer l'activité économique.

Malgré les efforts de solidarité qui lui ont permis de contribuer au financement du Fonds de lutte contre le coronavirus, le budget de l'État restera sous forte pression dans un contexte de baisse attendue des recettes du Trésor. Pour les années 2020 et 2021. Fin septembre 2020, le déficit budgétaire avait augmenté de 50,2% par rapport à la même période l'an dernier.

Le niveau de ce déficit atteint 78,2% si l'on exclut l'excédent du Fonds de gestion de la pandémie Covid-19. D'ici la fin de 2020, le déficit budgétaire devrait s'aggraver entre 7,539% et 7,9% du PIB, tandis que la part brute du Trésor avoisinera 1,67% du PIB, tandis que la dette publique totale pourrait dépasser 90% du PIB².

² <https://www.hcp.ma/>

La perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales, ainsi que la faiblesse de la demande extérieure et la décision de fermer les frontières, ont eu un impact négatif sur les équilibres extérieurs de l'économie de notre pays.

Si la forte baisse du prix du baril de pétrole, ajoutée à la baisse des importations de biens et de voitures, a contribué à réduire le déficit commercial, le reste des composantes des comptes extérieurs s'est fortement dégradée.

À cet égard, les données du bureau de change pour les huit premiers mois de 2020 montrent une baisse significative des exportations de matières premières (28,8 milliards de dirhams). Malgré cette baisse, le déficit commercial a diminué pour les huit premiers mois de 2020, ce qui révèle une contraction plus sévère de Les importations se sont élevées à 54,4 milliards de dirhams.

Ce dynamisme négatif conduira à une pression sur les avoirs de réserve officiels, même si leur niveau permettra de couvrir 6 mois et 20 jours d'importations de biens et services, selon les anticipations émises fin juillet 2020. Il s'agit d'une performance principalement attribuée à l'utilisation de la ligne de prévention et de liquidité, ainsi qu'à l'impact de la baisse du déficit commercial. Selon les projections de Bank Al-Maghrib, les avoirs de réserve du Royaume atteindront 295 milliards de dirhams d'ici fin 2020, ce qui équivaut à couvrir 6 mois et 20 jours d'importations de biens et services³.

2.2. L'impact de la crise sur la croissance et les tissus productifs

L'ampleur du choc économique négatif résultant de la pandémie de Covid-19 est évidente dans les différents indicateurs économiques de notre pays, au cours des trois premières saisons de l'année, ainsi que dans les prévisions économiques publiées par diverses institutions nationales et internationales pour l'année 2020.

En ce qui concerne la croissance économique, les dernières prévisions indiquent une baisse de -5,8% (Haut-Commissariat au Plan et Ministère de l'Économie et des Finances) à -6,3% (Bank Al-Maghrib) au cours de l'année en cours. Il s'agit probablement de la plus forte baisse enregistrée depuis des décennies. En termes de réalisations, l'économie nationale a enregistré, selon le Haut Commission du Plan, une baisse estimée de 14,9% au deuxième trimestre 2020 et de 8,7% au troisième trimestre 2020. L'une des manifestations de cette crise est la fermeture définitive ou temporaire de nombreuses entreprises nationales. Fin mai 2020, environ 134 000 des 216 000 entreprises impliquées dans la Caisse nationale de sécurité

³ <https://www.bkam.ma/>

sociale ont déclaré être dans une situation difficile en raison de la pandémie du Covid-19. La fermeture d'entreprises ou la baisse du rythme de leurs activités ont eu un impact négatif sur l'investissement, comme l'indiquent les attentes du Haut-Commissariat au Plan, qui a suggéré que la formation totale de capital fixe enregistrerait une forte baisse au troisième trimestre 2020, atteignant 17,4%, en raison de la diminution des dépenses de passation de marchés allouées à l'acquisition de matériaux de préparation, augmentation des opérations de stockage et suspension temporaire des chantiers.

3. Les implications du COVID-19 sur le budget de l'Etat

L'évolution rapide de la situation macroéconomique et financière aura des effets néfastes sur les finances publiques à travers le monde. En constatant que les recettes diminuent et les dépenses croîtront. D'où le recours à adapter des politiques budgétaire qui peuvent être efficace en cette période.

3.1. L'impact de la crise sanitaire sur les dépenses publiques

En application des Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi, un Compte d'Affectation Spéciale intitulé « Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus "La Covid-19" » est créé.

Le Compte d'Affectation Spéciale est ouvert à toute contribution aussi bien de personnes physiques que de personnes morales, publiques et privées. Ce fond va servir, d'une part, la prise en charge des dépenses relatives médicaux, en termes d'infrastructures et de moyens supplémentaires à acquérir, d'autre part, le soutien de l'économie nationale, à travers un ensemble de mesures proposées par le Comité de Veille Économique, notamment en termes d'accompagnement des secteurs vulnérables aux chocs induits par la crise du Coronavirus, et aussi en matière de préservation des emplois et d'atténuation des répercussions sociales de cette crise.

Avec une enveloppe de 10 milliards de DH qui sera mobilisée par le budget général de l'Etat, ce Compte d'Affectation Spéciale est ouvert à toute contribution aussi bien de personnes physiques que de personnes morales, publiques et privées. La diminution des dépenses durant cette période de crise, liée au Covid-19, n'a pas cessé, et les dépenses d'investissement ont poursuivi leur recul.

Les dépenses ordinaires ont enregistré un taux d'exécution de 81,5% par rapport aux prévisions de la loi de finances modificative et continuent à s'élever à 8,7MM.DH avec une augmentation de 4,7 % par rapport à la même période en 2019, d'une part.

D'autre part, les dépenses de biens et services, ont enregistré une augmentation de 9,3 MM.DH, c'est-à-dire 6,3 % de plus par rapport à la même période.

Cette augmentation est causée par la diminution de la consommation des produits pétroliers et du gaz.

De plus, les dépenses d'investissement ont connu une diminution de 3,3 MM.DH, soit une diminution de 6,1%, cette évolution est due à la baisse des dépenses au titre des budgets consacrés à chaque ministère.

L'Etat a essayé d'absorber le déficit lié à l'augmentation des dépenses, par le fond spécial au Covid-19, mais il reste difficile à contrôler ou à être compresser, cela est dû à l'ouverture des chantiers avant la crise sanitaire.

L'endettement est devenu de plus en plus une solution et une nécessité pour le Maroc à cause de l'aggravation des dépenses publiques à cause de la pandémie du covid-19, alors que la dette en 2019 était très importante. Ce qui rend la situation de plus en plus difficile.

3.2. L'implication de la crise sur les recettes publiques

Par rapport à la même période en 2019, le chiffre d'affaires a diminué de 17,4 MM.DH, dont 13,4 milliards de dirhams en recettes fiscales et 3,7 MM.DH en hors recettes fiscal.

Le tableau ci-dessous représente la variation des recettes fiscales entre 2019 et 2020 en mois d'Octobre :

Tableau N°1 : variation des recettes fiscales entre 2019 et 2020
 en mois d'Octobre en MM DH (milliard de dirham)

Recettes fiscales	Valeur en Octobre 2019	Valeur en Octobre 2020	Variation en %
IS	37.732	38.110	1%
IR	35.410	33.628	-5%
TVA	50.201	44.876	-10,6%
Droits d'enregistrement et timbre	13.553	10.769	-20,5%
Droits de douanes	8.054	7.513	-6,7%

Source : Haut-commissariat au compte

- Les recettes tirées de l'IS ont enregistré 38,1 MM.DH, sachant que cet impôt est basé essentiellement sur les résultats de 2019. Les recouvrements de l'IS, hors acomptes, se sont maintenus à 1,1 MM.DH en octobre, à l'instar des réalisations mensuelles moyennes enregistrées entre avril et septembre ;
- Pour les recettes de l'IR on constate une baisse de 5% par rapport à fin octobre 2019. Le rythme de baisse de l'IR a connu une atténuation en octobre;
- Les recettes tirées de la TVA globale ont connu une baisse de 10,6% par rapport à fin octobre 2019. Cette baisse est attribuable principalement à la TVA à l'importation ;
- Les droits d'enregistrement et de timbre ont enregistré une baisse de 20,5% par rapport à fin octobre 2019. Les recouvrements à ce titre ont poursuivi leur amélioration avec un montant de 1 MM.DH en octobre, contre 669 M.DH comme moyenne mensuelle entre avril et septembre ;
- Les droits de douane ont enregistré une baisse de 6,7% par rapport à fin octobre 2019. Au seul mois d'octobre, ils ont atteint 861 M.DH contre 685 M.DH en moyenne entre avril et septembre.

3.3. Les conséquences de la baisse des recettes

Les recettes de l'Etat se sont affaiblies et les charges se sont renforcées, et ce, malgré la mise en place du Fonds spécial de gestion de la pandémie Covid-19 qui fortement contribué à atténuer les effets de la crise.

Le déficit budgétaire, s'est établi, à la fin du mois d'Octobre 2020, à 50,5 MM.DH, contre 36,5 MM.DH, pendant la même période de l'année dernière. On constate aussi une aggravation du déficit budgétaire, par rapport au mois de Septembre 2020, cette diminution est de 7,7 MM.DH.

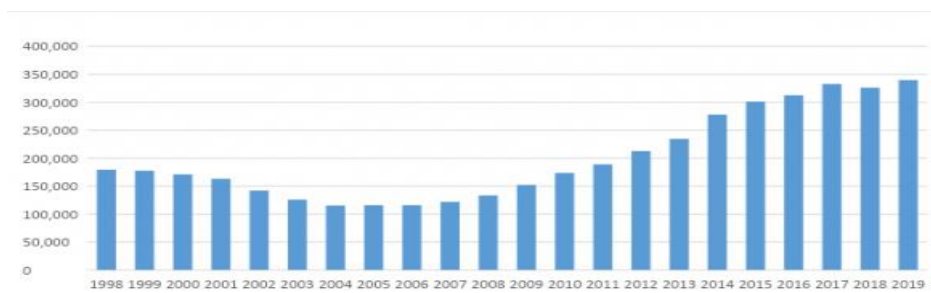
Le besoin de financement du Trésor s'est aggravé en se situant à 35,63 milliards de DH contre 29,10 milliards de DH pendant la même période de l'année précédente, soit une hausse de 22,4%. Pour faire face, l'Etat boucle son plafond d'endettement extérieur qui est de 60 MM.DH pour cette année contre 25 MM.DH en 2019. Il s'avère donc que la dette pèse lourd dans le budget de l'Etat.

Donc le Maroc devrait faire recours aux emprunts extérieurs supplémentaires dépassant le plafond des financements extérieurs fixés par la loi des finances 2020 à 3,16 MM.

Dollars ou bien 31 MM.DH. Ce choix est justifié par les mesures d'urgences prises par l'Etat pour lutter contre la pandémie, qui devrait imposer des dépenses publiques élevées et face à une baisse des recettes. En prenant en considération que le coût de l'endettement est en hausse. La dette extérieure devrait représenter une part de 22,8% de la dette globale du Trésor en 2020, contre une moyenne de 21,4% durant la période 2017-2019.

Le Maroc s'endette non seulement pour honorer ses engagements, mais aussi pour financer son déficit budgétaire. Ainsi, la loi de finances 2020 prévoit un excédent des revenus de crédit sur les amortissements d'environ 30,5 MM.DH. Celui de 2019, prévoyait un excédent de 36,99 MM.DH. Celui de 2018 avait un excédent de 33,27 MM.DH et enfin la loi de finances de 2017 faisait état d'un excédent de 24,12 MM.DH. Au cours des quatre dernières années, la boule de neige s'est construite au rythme de 30Mds de dirhams par an.

Figure N°1 : Evolution de l'endettement extérieur des 10 années précédentes (en MM.DH)



Source : Haut-commissariat au compte

La dette du Maroc a toujours été classée comme insoutenable. Cette situation devrait s'aggraver au cours de 2020, lorsque le taux de croissance sera certainement négatif et que le coût de l'argent augmentera en raison de la forte demande associée à l'augmentation du risque de défaut. En outre, la non-durabilité sera encore accentuée en raison de la persistance des dépenses et d'une forte baisse des revenus, notamment budgétaires.

Conclusion

Pour conclure, la pandémie de Covid-19 aura des conséquences importantes pour le monde entier. Les débats sur l'après crise ne s'arrêtent pas. L'économie marocaine a souffert des répercussions de la crise liée au Covid-19, d'où la création de fond spécial pour Covid-19,

sous l'égide du Roi Mohammed VI pour lutter contre cette pandémie. En effet, l'Etat marocain a entrepris des mesures afin de relancer l'économie.

En 2021, les finances publiques devraient subir des pressions budgétaires, suite à une baisse des recettes fiscales, menaçant ainsi le budget alloué à la relance économique. Aussi, lors du discours royal du 29 juillet 2020, Sa Majesté le Roi Mohamed VI a évoqué la mise en place d'un plan de relance économique pour le pays. Le souverain a annoncé l'injection de 120 milliards de DH. Par conséquent, ce fonds d'investissement créera une vague de reprise économique.

Aussi, l'Etat est obligé de s'endetter, dans le but de sauver l'économie marocaine et la redémarrer, même si l'endettement laissera ses effets sur l'autonomie du budget de l'Etat.

Le stress de la dette sera probablement plus aigu que jamais, que ce soit en raison de l'augmentation des besoins de financement, des défaillances du marché ou, dans les pays émergents et en développement, d'une baisse de la demande extérieure et d'un renversement de la dette.

Face à ce choc massif et afin de garantir le meilleur redémarrage économique, les autorités publiques étaient réactives. Banque ALMaghreb, de sa part, a augmenté les mesures facilitées des conditions de financement. La portée des mesures prises, du moins à court terme, le risque de durcissement des conditions financières. A cet égard, on peut poser la question suivante : est-ce qu'on peut dire que l'Etat marocain a pu faire face à cette crise dû à la Covid-19 ?

Bibliographie

- Bank AL-Maghrib : <https://www.bkam.ma/> ; (visité le 29/10/2020)
- Brasseul, J. (2016) « Histoire économique de l'Afrique tropicale : des origines à nos jours », Armand Colin;
- Conseil Economique, Social et Environnemental : www.ces.ma; (visité le 29/10/2020)
- Discours de sa Majesté le Roi Mohammed VI, Fête du trône, 29 Juillet 2020 ;

- **Haut-commissariat au plan** : <https://www.hcp.ma/>;(visité le 29/10/2020)
- **Haut-commissariat au plan, Note stratégique (2020)** : « Impact social et économique de la crise du Covid-19 au Maroc » ;
- **Haut-commissariat au plan (2020), « Rapport sur les Principaux résultats de l'enquête de conjoncture sur les effets du Covid-19 sur l'activité des entreprises »** ;
- **Ministère de l'Economie et des Finances** : www.Finances.gov.ma; (visité le 02/11/2020)
- **Ministère de l'Economie et des Finances (2020), « Projet de loi de finance rectificative pour l'année budgétaire 2020 »**.